VUE D'ENSEMBLE

Avec le vieillissement, les femmes seules de plus en plus nombreuses

Solveig Vanovermeir*

Au 1^{er} janvier 2008, la population française (y compris Dom) compte 63,8 millions de personnes dont 51,4 % de femmes. La population masculine est majoritaire jusqu'à 35 ans, au-delà les femmes sont plus nombreuses, en particulier aux âges élevés. En une année, la population métropolitaine s'est accrue de 337 000 personnes : 170 000 femmes et 167 000 hommes.

De plus en plus d'enfants mais de plus en plus tard

Bien que le nombre de femmes en âge de procréer soit en diminution, la fécondité reste élevée : en 2007, l'indicateur conjoncturel de fécondité atteint 198 enfants pour 100 femmes. Les Françaises sont, après les Irlandaises, les Européennes qui en moyenne donnent naissance au plus grand nombre d'enfants. Malgré cette fécondité forte, les femmes ont leur premier enfant de plus en plus tard : 29,8 ans en 2007 contre 29,1 ans 10 ans plus tôt. Les femmes les plus jeunes ont en effet de moins en moins d'enfants alors que le nombre de naissances pour 100 femmes âgées de 30 à 39 ans a lui considérablement augmenté. Au total, plus de 816 000 enfants sont nés en 2007. La majorité des enfants qui naissent sont des garçons (105 garçons pour 100 filles).

Un enfant sur deux naît d'un couple non marié

La part des naissances hors mariage est en nette progression : de $40\,\%$ en 1996 à $50\,\%$ en 2007. En 2004, plus de la moitié ($59\,\%$) des enfants dont les parents ne sont pas mariés ont été reconnus avant ou à leur naissance par leurs deux parents et sont donc dans une situation proche de celle des enfants de couples mariés (encadré). En moyenne, $80\,\%$ des enfants nés hors mariage sont reconnus par leur père avant ou à la naissance. Cette proportion est plus faible lorsque la mère a moins de $25\,$ ans ou plus de $35\,$ ans et lorsqu'elle est inactive.

Les femmes vivent plus longtemps que les hommes mais l'écart se réduit

Sept années séparent l'espérance de vie à la naissance des femmes (84,4 ans) et des hommes (77,5 ans); cet écart a cependant tendance à se réduire légèrement au cours des dernières années. Les Français, et surtout les Françaises se classent parmi les Européens qui peuvent s'attendre à vivre le plus longtemps. Bien qu'elles soient moins nombreuses à la naissance, les femmes sont majoritaires dans l'ensemble de la population française du fait d'une surmortalité des hommes. 63 % des personnes âgées de plus de 75 ans sont des femmes.

^{*}Solveig Vanovermeir, Insee, division études sociales.

Encadré

Un enfant « naturel » sur deux reconnu avant ou à la naissance par ses deux parents

Jusqu'en juillet 2006, une distinction était faite entre les enfants « légitimes », nés de parents mariés, et les enfants dits « naturels ». Pour que la filiation « naturelle » puisse être établie, un acte de reconnaissance devait être enregistré. Un enfant peut être reconnu pendant la grossesse, à sa naissance ou après. En 2004, plus de la moitié (59 %) des enfants « naturels » ont été reconnus avant ou à la naissance par leurs deux parents et sont donc dans une situation juridique proche de celle des enfants de couples mariés. Par ailleurs, 27 % des enfants nés hors mariage sont reconnus

avant ou à la naissance par un seul de leurs parents et 14 % ne sont reconnus ni par leur mère ni par leur père. Cependant, la procédure de reconnaissance peut être entamée après la naissance de l'enfant. Ainsi, fin 2004, plus de 30 % des enfants nés en 2001 et qu'aucun de leurs parents n'avaient reconnus à la naissance ont été reconnus par l'un d'entre eux. Depuis l'ordonnance du 4 juillet 2005, les droits des enfants nés hors mariage sont les mêmes que ceux nés de couples mariés. La seule indication du nom de la mère dans l'acte de naissance suffit notamment à établir la filiation maternelle.

Mariages et divorces sont nombreux

Après l'engouement de 2000, le nombre de mariages a diminué : un peu plus de 266 000 mariages ont été célébrés en 2007. Suite à la mise en œuvre, en janvier 2005, d'une procédure simplifiée de divorce, le nombre de divorces a lui fortement augmenté : 155 000 divorces ont été prononcés en 2005 soit 15,3 % de plus qu'en 2004. En France, le nombre de mariages par habitant est inférieur à la moyenne européenne alors que le nombre de divorces par habitant est lui supérieur. L'âge moyen au premier mariage continue son recul : 31,3 ans pour les hommes et 29,3 ans pour les femmes en 2006. C'est après 4 ans de mariage que le taux de divorce est maximal. Les remariages qui, depuis 1990, sont de plus en plus fréquents, concernent davantage les hommes que les femmes. L'intérêt porté au pacte civil de solidarité (Pacs), autre forme d'union légale, ne se dément pas, les tribunaux en ont enregistrés 77 400 en 2006. Au total, depuis sa création en 1999, 283 000 Pacs ont été signés et 36 300 dissolutions de Pacs ont été enregistrées.

Les immigrés : autant d'hommes que de femmes

Jusque dans les années soixante, les flux d'immigration étaient essentiellement composés d'hommes venus répondre aux besoins de main-d'œuvre nés de la reconstruction, puis de la croissance. Dans l'ensemble des immigrés, les femmes étaient alors minoritaires. Après 1974 et l'arrêt de l'immigration de main-d'œuvre, les migrations pour raisons familiales ont pris une part croissante qui se traduit pas une féminisation progressive de la population immigrée. Entre 1974 et 1999, la population des hommes immigrés reste stable tandis que celle des femmes croît de 26 %. Depuis 1999, la population immigrée se répartit équitablement entre hommes et femmes.

La structure par âge de la population immigrée diffère de celle de l'ensemble de la population. Les jeunes y sont peu nombreux puisque, par définition, les immigrés ne naissent pas en France, et les enfants ayant accompagné leurs parents ou les ayant rejoints dans le cadre du regroupement familial sont rares. Les immigrés sont aussi moins nombreux aux âges élevés.

Près d'un tiers des ménages sont composés d'une personne seule

Les 25,7 millions de ménages ordinaires vivant en France métropolitaine, se répartissent de la manière suivante : 32,8 % sont constitués d'une seule personne, 7,5 % sont des familles monoparentales, 26,0 % des couples sans enfant vivant au domicile et 28,3 % des couples avec enfant(s). Les configurations des ménages se modifient sensiblement au cours du temps : par exemple, alors que les personnes seules sont de plus en plus nombreuses, les ménages avec enfant(s) le sont de moins en moins. La taille moyenne des ménages continue donc de diminuer : 2,3 personnes par ménage en 2005 contre 2,7 en 1982.

De plus en plus de familles monoparentales, essentiellement constituées d'une mère et de son ou ses enfant(s)

Quand un couple avec enfant(s) se sépare, c'est le plus souvent la mère qui a la garde des enfants. Comme nombre de familles monoparentales résultent de la rupture d'un couple, sur les quelques 1,7 million de familles monoparentales, 85 % ont une femme à leur tête. Au sein de ces familles monoparentales, les enfants sont en moyenne moins nombreux mais aussi plus âgés que dans les autres familles. La place des familles monoparentales dans les familles vivant en France devient de plus en plus prégnante : 9 % en 1975, 10 % en 1982, 13 % en 1990, 17 % en 1999 et près de 20 % en 2005.

Plus de la moitié des femmes de 75 ans ou plus vivent seules

La solitude des personnes âgées s'aggrave avec le vieillissement. Ce phénomène touche davantage les femmes qui, vivant en moyenne plus longtemps, perdent plus souvent leur conjoint et se retrouvent seules. Au-delà de 80 ans, plus de 60 % des femmes vivent seules contre seulement 21 % des hommes. De même, avec le vieillissement, les situations de personnes âgées seules cohabitant avec leur(s) descendant(s) deviennent, surtout pour les femmes, de plus en plus fréquentes. Les établissements d'hébergement pour personnes âgées accueillaient en 2003 plus de 640 000 personnes dont trois quarts sont des femmes. Les femmes entrent en institution plus tard que les hommes et y restent plus longtemps de sorte que, en moyenne, les femmes hébergées dans ces structures sont plus âgées que les hommes (85 ans contre 79 ans). Du fait de leur âge plus avancé, les femmes accueillies sont également plus fréquemment que les hommes en situation de forte dépendance.

70 millions d'habitants en 2050 dont 51 % de femmes

Selon les projections réalisées par l'Insee, si les tendances démographiques récentes se maintiennent (fécondité, espérance de vie et migrations), la France (métropole et Dom) compterait 70 millions d'habitants en 2050 dont 51 % seraient des femmes. L'écart entre les espérances de vie féminine et masculine se réduirait jusqu'à ne plus atteindre que cinq ans. De ce fait, le processus de vieillissement de la population française s'amplifierait. Selon ces hypothèses, en 2050, 18 % des femmes et 13 % des hommes seraient âgés de 75 ans ou plus. Du fait notamment de ce vieillissement, la taille moyenne des ménages français pourrait se réduire progressivement et atteindre 2,08 personnes en 2030.

Des contacts intergénérationnels plus fréquents pour les femmes

Les relations entre les différents membres de la famille sont fortes, y compris entre les générations; deux personnes sur cinq affirment voir leur parent au moins une fois par semaine. Les relations avec les parents, notamment celles avec le père, sont cependant moins fréquentes lorsque les parents ne vivent plus ensemble. Par ailleurs, les femmes voient plus souvent leurs enfants que les hommes; pour les uns comme pour les autres, le fait d'être grands-parents augmente, tout au moins jusqu'à 65 ans, la fréquence des contacts.

Les femmes consultent plus souvent le médecin et sont plus souvent hospitalisées

Avant 25 ans, le principal motif de recours à la médecine de ville est, pour les hommes comme pour les femmes, les maladies de l'appareil respiratoire. De 25 à 64 ans, les hommes consultent le plus souvent pour des maladies cardio-vasculaires alors que les femmes se rendent davantage chez leur médecin pour des questions de prévention ou des motifs d'ordre administratif. Au-delà de 65 ans, les hommes comme les femmes consultent pour des problèmes cardio-vasculaires.

Globalement, le nombre d'hospitalisations de courte durée est nettement plus important pour les femmes mais ce nombre brut d'hospitalisations ne tient pas compte de deux effets importants : l'effet démographique – aux âges élevés, les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes – et l'effet des hospitalisations relatives à la grossesse. La neutralisation de ces deux effets modifie nettement le constat : d'une part, entre 10 et 50 ans, les femmes subissent toujours plus d'hospitalisations que les hommes mais les écarts sont bien moins importants, d'autre part, avant 10 ans et surtout après 50 ans, les hospitalisations masculines sont plus fréquentes.

Une contraception largement diffusée mais des interruptions volontaires de grossesse toujours nombreuses

La contraception est largement utilisée – 72 % des femmes de 20 à 44 ans disent utiliser une méthode contraceptive – et les non-utilisatrices sont quasi exclusivement des femmes non concernées par une grossesse non prévue (stérile, sans partenaire, déjà enceinte ...). Pour 87 % des femmes utilisant une méthode contraceptive, il s'agit d'une méthode féminine. La pilule contraceptive reste la méthode la plus utilisée, suivie du stérilet. L'utilisation du préservatif à des fins contraceptives concerne essentiellement les jeunes et les personnes ne vivant pas en couple.

La large diffusion de la contraception va cependant de pair avec une utilisation fréquente de la contraception d'urgence : 13,7 % des femmes de 15 à 54 ans y ont déjà eu recours, généralement suite à un problème de préservatif, de pilule ou à un rapport non protégé.

Environ 205 000 femmes ont eu recours en 2005 à une interruption volontaire de grossesse (IVG). Aux âges les plus jeunes, les femmes ont plus souvent recours aux IVG qu'elles ne donnent naissance à des enfants. Le nombre d'IVG pour 1 000 femmes est supérieur à 20 entre 18 et 30 ans, il décroît ensuite. Au-delà de 40 ans, les IVG deviennent beaucoup moins nombreuses, de même que les naissances.

Des conduites à risques davantage masculines

Une des explications fréquemment avancées pour expliquer la surmortalité des hommes est que ces derniers prendraient davantage de risques que les femmes. Les conduites à risque telles que la consommation de tabac, d'alcool ou de drogues sont en effet davantage le fait des hommes que des femmes.

Bien qu'en France la consommation d'alcool ait fortement diminué depuis la fin des années cinquante, son niveau, et la mortalité qui y est liée, reste l'un des plus importants d'Europe. Face à l'alcool, les hommes sont beaucoup plus concernés que les femmes : ils boivent plus souvent, en plus grandes quantités et sont plus souvent ivres. Les pathologies liées à l'imprégnation éthylique chronique sont à l'origine de presque quatre fois plus de décès chez les hommes que chez les femmes. L'usage du tabac est un comportement plus fréquent pour les hommes que pour les femmes mais comme le tabagisme masculin est en léger recul et le tabagisme féminin a tendance à augmenter, les différences de comportement entre hommes et femmes se réduisent. L'usage régulier de cannabis, surtout répandu au sein des jeunes générations, est également plus souvent le fait des hommes que des femmes. En revanche, l'usage des médicaments psychotropes est davantage féminin. À noter tout de même que l'utilisation de ces médicaments fait suite, pour 3 utilisateurs sur 4, à une prescription médicale.

Le nombre de victimes de la route est également révélateur de ces prises de risques masculines. Les femmes sont en effet nettement moins souvent que les hommes tuées dans des accidents de la circulation. En outre, la plupart des victimes masculines sont tuées en tenant un rôle actif dans la circulation (conducteurs de véhicule) alors que les femmes sont majoritairement piétonnes ou passagères d'un véhicule, place *a priori* plus passive.

Les principales causes de décès : tumeurs pour les hommes, maladies de l'appareil circulatoire pour les femmes

La fréquence des autres principales causes de décès a également un caractère sexué. Notamment, les causes de décès les plus fréquentes ne concernent pas les hommes et les femmes dans les mêmes mesures : 26 % des décès masculins et 32 % des décès féminins sont le fait de maladies de l'appareil circulatoire alors que les femmes succombent moins souvent que les hommes d'une tumeur (25 % des décès féminins et 35 % des décès maculins). Cependant certains cancers sont plus fréquents chez les hommes : 80 % des victimes d'un cancer du poumon sont des hommes.

Meilleurs résultats scolaires des femmes, situation sur le marché du travail plus favorable aux hommes

Zohor Djider et Solveig Vanovermeir*

Bien que les femmes aient globalement de meilleurs résultats scolaires que les hommes et qu'elles fassent plus souvent des études supérieures, les femmes rencontrent plus de difficultés que les hommes face à l'emploi. Elles sont en effet moins souvent présentes sur le marché du travail qu'eux et, lorsqu'elles le sont, elles sont davantage confrontées aux formes particulières d'emploi (contrat à durée déterminée, temps partiel ...) et au chômage. Les femmes perçoivent donc des revenus et des salaires nettement inférieurs à ceux des hommes. Après leur vie professionnelle, bien qu'en moyenne elles partent plus tard à la retraite, la non-linéarité de leurs carrières professionnelles fait qu'elles perçoivent des retraites moins importantes que celles des hommes, même si elles les perçoivent plus longtemps du fait d'une longévité supérieure.

Moins de retard scolaire pour les filles

À tous les âges, les filles sont plus souvent scolarisées que les garçons. Leur espérance de scolarisation est de ce fait supérieure à celle des garçons, l'écart s'étant d'ailleurs creusé à leur profit depuis vingt ans. En 2005-2006, les taux de scolarisation constatés à chaque âge permettent ainsi d'anticiper, pour une fille entrant en maternelle, 19,1 années de formation initiale contre 18,6 années pour un garçon, soit un écart de 0,5 an. Il y a vingt ans l'espérance de scolarisation était de 17,2 ans pour les filles et de 17,0 ans pour les garçons, soit un écart de 0,2 an. Tandis qu'en 1946, 3 % des filles de 20 ans et 7 % des garçons du même âge étaient scolarisés, ils sont en 2005 respectivement 57 % et 49 % dans ce cas. Les filles ont en effet davantage profité de l'allongement des études vers l'enseignement supérieur. Par ailleurs, les garçons, davantage touchés par les retards scolaires, ont bénéficié de la baisse des redoublements qui a réduit les durées de parcours pour un même diplôme. En effet, les filles sont moins souvent en situation de retard scolaire que les garçons : parmi les écoliers entrés en cours préparatoire en 1997, 85 % des filles contre 80 % des garçons sont parvenus en sixième sans redoubler. Les jeunes femmes sont également moins nombreuses à sortir précocement du système scolaire que les jeunes hommes : en 2006, 11% des femmes âgées de 18 à 24 ans, ne poursuivant pas d'études et n'ayant ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat étaient comptées comme « sortantes précoces ». Cette part s'élevait à 15 % chez les hommes du même âge.

Des choix de filière différenciés pour les garçons et les filles

À résultats scolaires comparables, les jeunes filles s'orientent autant que les garçons vers les classes de seconde générale et technologique. Cependant, comme leurs résultats scolaires sont meilleurs, elles sont majoritaires dans l'ensemble du second cycle général et

^{*}Zohor Djider et Solveig Vanovermeir, Insee, division études sociales.

technologique (55 % de filles). Au sein même de ce cycle, on observe cependant des différenciations sexuées en terme de choix de filière. Les terminales économiques et sociales et surtout les terminales littéraires sont très majoritairement investies par les jeunes filles (respectivement 64 et 81 % des élèves) alors que les classes de terminales scientifiques respectent davantage la mixité (47 % de filles). Au sein du second cycle technologique, on observe également de telles différences : très peu de garçons dans les séries médico-sociales, une grande majorité de filles dans les sciences et technologies de gestion et très peu de filles dans les sciences et technologies industrielles. À l'inverse, les garçons sont plus nombreux dans l'enseignement professionnel : seuls 46 % des élèves du second cycle professionnel sont des filles. Là aussi, les choix de spécialité sont très sexués : les filles privilégient les formations dans les services alors que les garçons s'orientent massivement dans des spécialités du groupe électricité-électronique. Seules les spécialités d'hôtellerie-tourisme et de comptabilitégestion accueillent quasiment autant de garçons que de filles. Les filles sont également très minoritaires au sein de l'enseignement par apprentissage : moins de 30 % des apprentis sont des filles. Mais, plus le diplôme préparé est d'un niveau élevé, plus les filles sont nombreuses. Cela s'explique notamment par le fait que les spécialités diffèrent avec le niveau du diplôme. Ainsi, les diplômes postérieurs au baccalauréat préparés par apprentissage concernent plus souvent le domaine des services, plus prisés des femmes, alors qu'à des niveaux moindres les diplômes sont plus souvent orientés vers les activités de production, davantage masculines.

Quel que soit le type de baccalauréat préparé, les filles ont un meilleur taux de réussite que les garçons. Au baccalauréat général, il s'élève à 87 % pour les filles et à 86 % pour les garçons avec des différences plus visibles lorsqu'on étudie les différentes séries. Par ailleurs, les taux de réussite des filles aux baccalauréats technologiques et professionnels sont supérieurs respectivement de 3 et 5 points à ceux des garçons.

Majoritaires dans les universités, les femmes restent minoritaires dans les écoles d'ingénieurs

L'allongement des études a plus profité aux filles qu'aux garçons mais elles ne s'orientent pas vers le même type d'études supérieures que les garçons. Depuis 1980, le nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants en France. Dans les années quatre-vingt-dix, il continue à progresser deux fois plus vite que celui des étudiants. L'université reste la principale orientation choisie après le lycée par les jeunes filles. Dans les universités, la majorité des étudiants sont des étudiantes (59 %) mais la part des femmes décroît avec le niveau du diplôme préparé. Tout comme au lycée, le choix des filières a un caractère très sexué. Par exemple, alors qu'elles représentent 75 % des étudiants en langues et 72 % des étudiants en lettres, sciences du langage ou arts, moins d'un étudiant en sciences fondamentales et applications est une femme. Dans les formations courtes, les situations sont différentes selon le cursus : quasi-parité dans les classes de BTS et majorité d'hommes dans les IUT. Au sein des classes préparatoires aux grandes écoles, les hommes restent assez nettement majoritaires mais la présence féminine s'affirme de plus en plus. Les garçons restent malgré tout majoritaires dans les écoles d'ingénieurs. La situation est plus équilibrée dans les écoles de commerce. Enfin, les femmes sont largement majoritaires dans les instituts de formation des maîtres et, surtout, dans les écoles paramédicales et sociales.

Une activité des femmes qui se développe, contrairement aux hommes

Du fait de l'allongement de la scolarité, l'activité des jeunes a, pendant une longue période, fortement reculé, particulièrement pour les femmes puisque c'est chez elles que les taux de scolarisation ont le plus progressé. Ce mouvement s'interrompt cependant au début du XXI^e siècle. En 1975, les taux d'activité des jeunes de 15 à 24 ans étaient de 50 % pour les femmes et de 61 % pour les hommes ; en 2000, ils s'élèvent respectivement à 31 et à 38 % et en 2006, ils sont toujours au même niveau.

Le taux d'activité moyen des femmes âgées de 25 à 59 ans est en revanche en nette augmentation : de 60 % en 1975, il est passé à plus de 82 % en 2006. Parallèlement, le taux d'activité des hommes du même âge, très important en 1975 (97 %), subit une perte de 2 points. Par ailleurs, alors que le taux d'activité des femmes de plus de 50 ans s'améliore globalement sur cette période, celui des hommes du même âge subit plutôt une légère diminution. Au total, en moyenne annuelle, la France métropolitaine compte en 2006 27,5 millions d'actifs, personnes en emploi ou à la recherche d'un emploi, dont 47 % sont des femmes.

30 % des femmes salariées travaillent à temps partiel

En 2006, 25 millions de personnes ont un emploi dont 11,6 millions de femmes. L'essentiel des personnes en emploi sont salariées : 92 % des femmes et 86 % des hommes. Parmi les salariés, 13 % des hommes et 11 % des femmes sont en contrat à durée déterminée, en intérim ou en contrats aidés. Alors que 30 % des femmes salariées travaillent à temps partiel, seuls 6 % des hommes salariés sont dans cette situation. En revanche, parmi les personnes occupant des emplois à temps partiel, les hommes sont plus souvent que les femmes en situation de sous-emploi (34 % d'entre eux contre 28 % des femmes) et souhaiteraient travailler davantage.

Des secteurs d'emploi très sexués

Tout comme les élèves et les étudiants ne s'orientent pas vers les mêmes filières d'études selon leur sexe, les hommes et les femmes ne travaillent pas dans les mêmes secteurs d'activité. Les femmes sont ainsi particulièrement présentes dans le secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale (75 % des emplois) ainsi que dans celui des services aux particuliers (61 %) alors qu'elles sont presque absentes du secteur de la construction et peu présentes dans l'industrie.

Les emplois de la fonction publique de l'État sont marqués, comme ceux du secteur privé, par une forte spécialisation et des écarts de niveau hiérarchique entre hommes et femmes. Tous ministères confondus, le taux de féminisation est de 57 % au 31 décembre 2005 parmi les agents civils. Dans les ministères qui relèvent du domaine social, la part des femmes est plus importante. C'est le cas notamment du ministère des Affaires sociales et du ministère de l'Éducation nationale où la part des femmes est respectivement de 71 et 65 % des effectifs.

Dans la fonction publique d'État, les femmes sont encore sous-représentées au niveau des postes d'encadrement

Malgré des progrès, les fonctions d'encadrement et de direction restent, dans le secteur privé comme dans la fonction publique d'État, des prérogatives majoritairement masculines. Alors que 26 % des fonctionnaires de la fonction publique d'État réunissant les conditions nécessaires pour accéder aux emplois supérieurs étaient des femmes, seuls 16 % des emplois de dirigeants d'administrations et de juridictions sont occupés par des femmes à la fin 2005. Malgré leur faible représentation, les femmes sont de plus en plus présentes : en 2002, seuls 12 % des postes d'encadrement étaient occupés par des femmes. La représentation des femmes dans les emplois de dirigeants varie d'un ministère à l'autre, notamment en fonction du degré de féminisation observé parmi l'ensemble des agents de ces ministères : ainsi, la part de femmes dans les emplois dirigeants atteint près de 30 % au ministère en charge des Affaires sociales contre moins de 10 % au ministère de l'Intérieur.

Dans l'entreprise également : peu de places pour les femmes aux postes d'encadrement et de direction ...

Dans le secteur privé, seul un poste d'encadrement sur quatre est occupé par une femme ; cette proportion traduit néanmoins une amélioration de 4 points en 10 ans. En outre, lorsqu'elles parviennent à être cadres, les salaires moyens des femmes restent nettement inférieurs à ceux de leurs collègues masculins. Cette disparité salariale s'explique, en partie tout au moins, par le fait que les femmes occupent des postes de cadres dans des secteurs potentiellement moins rémunérateurs. Ainsi, même si les femmes sont plus présentes dans le secteur des services, leur rémunération moyenne est moins élevée que celle des hommes. En effet, dans ce secteur, elles exercent plutôt dans des entreprises de services aux particuliers moins rémunératrices que les entreprises de services aux entreprises davantage investies par les hommes. Parmi les dirigeants de société salariés et les entrepreneurs individuels, les femmes sont également très minoritaires et perçoivent des rémunérations nettement inférieures à celles des hommes.

Moins d'un tiers des non-salariés sont des femmes

Environ 8 % des femmes et 14 % des hommes en emploi ne sont pas salariés (employeurs, indépendants ou aides familiaux) de sorte que moins d'un tiers des non-salariés sont des femmes. Comme pour les activités salariées, on retrouve la plupart des femmes non salariées dans les activités tertiaires (69,4 %). La construction, l'industrie et l'agriculture sont des activités essentiellement masculines, de façon plus marquée encore que pour les salariés. Sur une longue période, on assiste à une salarisation croissante des emplois féminins et masculins suite à la diminution des effectifs d'agriculteurs, à l'érosion du petit commerce et au tassement du travail artisanal. Les aides familiaux, des femmes pour la plupart, qui aident un membre non salarié de leur famille en étant eux-mêmes non salariés, sont de moins en moins nombreux notamment parce que certains d'entre eux ont acquis le statut de salarié.

En 2006, environ 30 % des créateurs d'entreprise sont des créatrices, ce qui constitue une légère amélioration par rapport à 2002 où cette proportion était de 27 %. Les femmes créent majoritairement des entreprises individuelles alors que les hommes s'orientent surtout vers la

création de sociétés. Pour mener à terme leurs projets, les femmes créatrices d'entreprise sont plus souvent que les hommes accompagnées par des spécialistes ou par leur entourage professionnel ou personnel, et rencontrent moins souvent des difficultés pour obtenir un financement. Cependant, alors même que les créatrices d'entreprises sont en moyenne plus diplômées que les créateurs, seules 60 % des entreprises créées par des femmes sont encore en activité trois ans après leur création, soit un taux de pérennité inférieur à celui des entreprises de création masculine. Le choix de l'activité, le niveau des moyens investis, le diplôme ou encore l'aide au moment de la création ne suffisent pas à expliquer cette moindre survie des entreprises créées par les femmes.

Les femmes plus touchées par le chômage que les hommes

Au troisième trimestre 2007, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'élevait, en France métropolitaine, à 2 203 000 personnes, soit 7,9 % de la population active. Après avoir légèrement augmenté en 2005, le taux de chômage diminue régulièrement depuis le début de l'année 2006. Cette baisse est particulièrement nette pour les femmes : en un an, le taux de chômage des femmes a été réduit de 1,6 point (de 10,0 % à 8,4 %), contre 0,4 point pour celui des hommes (7,9 % à 7,5 %).

Le chômage est particulièrement important pour les plus jeunes : entre 15 et 24 ans, le taux de chômage s'élève à 24,0 % pour les femmes et à 21,0 % des hommes. Pour les personnes plus âgées, il est nettement plus faible mais touche toujours davantage les femmes que les hommes. Ainsi, entre 25 et 49 ans, 9,0 % des femmes et 7,0 % des hommes sont au chômage. Au-delà de 50 ans, les taux de chômage des femmes et des hommes se rapprochent, atteignant 6,2 % pour les femmes et 5,8 % pour les hommes.

Le taux de chômage des ouvrières (17,3 %) est très nettement supérieur à celui des ouvriers (10,2 %). Plus touchées par le chômage que les hommes, les femmes exercent également plus souvent une activité professionnelle, réduite, concomitante à leur chômage (encadré).

Le revenu salarial moyen des femmes est inférieur de 26 % à celui des hommes

Ces profils différents en matière d'activité professionnelle expliquent, en partie au moins, le fait que hommes et femmes ne perçoivent pas les mêmes niveaux de revenus, et notamment pas les mêmes niveaux de revenus salariaux. Le revenu salarial est la somme des salaires effectivement perçus par un salarié au cours de l'année, quelles que soient sa durée de travail et ses conditions d'emploi. En moyenne, celui des femmes est inférieur de 26 % à celui des hommes en 2005. Dans le seul secteur privé, ce différentiel atteint 31 % : le salaire horaire moyen des femmes y est en effet inférieur de 19 % à celui des hommes, les femmes travaillent plus souvent à temps partiel et sur un nombre de semaines rémunérées de 4 % plus faible. Les situations d'emploi des femmes étant très hétérogènes, leurs revenus salariaux sont par ailleurs plus dispersés que ceux des hommes, en particulier dans le bas de la distribution.

Depuis le début des années quatre-vingt, tandis que le revenu salarial de l'ensemble de la population évolue peu globalement, celui des femmes croît légèrement, ce qui entraîne un léger resserrement de l'écart entre les revenus salariaux des hommes et des femmes. Cette amélioration de la situation relative des femmes a été favorisée par la dynamique plus importante de leurs salaires journaliers, mais l'ampleur du phénomène a été limitée par l'augmentation plus importante chez les femmes de la proportion de salariés non à temps complet (temps partiel, intérimaires, intermittents ou travailleurs à domicile).

Encadré

Les femmes qui travaillent sont plus souvent que les hommes inscrites à l'ANPE

Stéphane Jugnot*

Les demandeurs d'emploi peuvent rester inscrits sur les listes de l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi) tout en occupant un emploi. Près du tiers des demandeurs d'emploi exercent ainsi une « activité réduite ». En 2006, le volume d'heures d'activité réduite déclarées représentait l'équivalent de plus de 800 000 emplois à temps plein sur l'année (sur la base de la durée légale et avec cinq semaines de congé annuel). En maintenant un lien avec le marché du travail, ces emplois sont censés limiter les risques d'exclusion qu'une installation durable dans le chômage peut favoriser. C'est pourquoi le cumul de l'allocation chômage et d'un salaire est autorisé sous certaines conditions de temps de travail et de salaires perçus. Celles-ci ont été durcies depuis le 1^{er} janvier 2006. Jusqu'à cette date, le cumul était possible tant que l'activité réduite ne dépassait pas 136 heures dans le mois et si le revenu iournalier de cet emploi n'excédait pas 70 % du salaire de référence calculé à l'ouverture du droit à l'indemnisation chômage. Désormais, le nombre d'heures travaillées dans le mois ne doit pas dépasser 110 heures. Au-delà de ces seuils, le versement de l'allocation chômage est suspendu. Plus souvent touchées par le chômage que les hommes, les femmes sont également davantage concernées par cette forme particulière d'emploi.

En 2004-2005, 5,2 % des femmes en emploi étaient ainsi inscrites à l'ANPE, soit 560 000 personnes en movenne. Pour les hommes, la proportion était de 3,1 %, soit 410 000 personnes. Les travailleurs qui restent inscrits à l'ANPE occupent souvent des contrats courts. Quatre intérimaires sur dix, trois saisonniers sur dix et deux détenteurs d'un contrat à durée déterminée sur dix sont inscrits à l'ANPE¹. La segmentation des contrats selon le sexe est très marquée (figure 1). Les hommes sont davantage concernés par l'intérim (35 % des inscrits à l'ANPE qui travaillent, contre 14 % pour les femmes). Les femmes inscrites à l'ANPE qui travaillent sont plus souvent en contrat à durée indéterminée (30 %, au lieu de 13 % pour les hommes). Dans plus de huit cas sur dix, il s'agit alors de temps partiel. Pour les femmes comme pour les hommes en emploi qui sont inscrits à l'ANPE, le contrat à durée déterminée est la forme d'emploi la plus fréquente, dans respectivement 36 et 42 % des cas. Là encore il s'agit surtout de temps partiel, pour les femmes beaucoup plus que pour les hommes.

En moyenne, les femmes inscrites à l'ANPE travaillent moins d'heures par mois : les demandeurs d'emploi qui ont eu une activité réduite dans le mois déclarent environ 100 heures de travail, les femmes inscrites presque 15 % de moins.

1. Type d'emploi occupé par les inscrits à l'ANPE qui travaillent

en o

	•	Répartition des inscrits à l'ANPE en emploi par type de contrat	
	Hommes	Femmes	Ensemble
En contrat à durée indéterminée	13	30	59
dont à temps complet	5	5	50
En contrat à durée déterminée	36	42	8
Travailleurs saisonniers	4	4	1
Intérimaires	35	14	2
Autres (employeurs, aides familiaux, indépendants, apprentissage, fonctionnaires, etc.)	12	9	30
Ensemble	100	100	100

^{*}Stéphane Jugnot, Insee, division enquêtes et études démographiques.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2004 et 2005, en moyenne sur deux ans

^{1.} Debauche E., Deroyon T., Jugnot S., « Quand les demandeurs d'emploi travaillent », *Premières synthèses*, Dares, à paraître en 2008.

Encadré (suite)

Le revenu qu'elles tirent de cette activité est 25 % plus faible que celui des hommes (figure 2). Parmi les femmes en CDD, en CDI ou en intérim inscrites à l'ANPE, 60 % déclarent vouloir travailler plus. C'est le cas d'un homme sur deux. À type de contrat équivalent, c'est beaucoup plus que les personnes qui ne sont pas inscrites à l'ANPE. Rester inscrit est donc souvent le signe d'un emploi d'attente, occupé faute de mieux ou en attendant mieux. Les personnes inscrites à l'ANPE qui occupent un emploi connaissent une forte rotation. Ces allersretours vers une activité réduite sont plus fréquents pour les hommes que les femmes. Le taux de rotation mensuel, moyenne des taux d'entrées et de sorties, mesure l'importance du renouvellement des personnes concernées d'un mois sur l'autre. En juin 2005, calculé en moyenne sur les douze derniers mois, il s'établit à 23 % pour les

hommes et à 19 % pour les femmes. En juin 1999, ils s'établissaient respectivement à 27 et 22 %. Le renouvellement des personnes concernées est donc en recul mais l'écart selon le sexe persiste. Les sorties d'activité réduite traduisent plus souvent un arrêt du travail qu'une sortie des listes de l'ANPE. Les allers-retours avec l'activité réduite sont donc surtout en provenance et à destination des catégories d'inscription à l'ANPE sans emploi, là encore proportionnellement plus souvent pour les hommes que pour les femmes. En juin 2005, le taux de rotation mensuel restreint aux échanges avec les inscrits disponibles et sans activité réduite s'établit à 16 % pour les hommes et à 13 % pour les femmes. Ces taux baissent là encore régulièrement depuis plusieurs années. Ils étaient respectivement de 20 et 17 % en juin 1999.

2. Revenus d'activité des chômeurs indemnisables

	Hommes	Femmes
Allocataires exerçant une activité réduite		
Revenu mensuel moyen (euros)	1 225	940
Durée mensuelle (heures)	103	91
Allocataires exerçant une activité réduite et étant en situation de cumul ¹		
Revenu mensuel moyen (euros)	898	642
Revenu total (y compris allocations)	1 686	1 181

1. Les allocataires en situation de cumul ont à la fois perçu des revenus tirés de leur activité réduite et des allocations chômage.

Champ : chômeurs indemnisables en juin 2005.

Lecture : en juin 2005, les hommes allocataires qui ont exercé une activité réduite ont travaillé en moyenne 103 heures dans le mois, leur revenu mensuel tiré de cette activité réduite est de 1 225 euros. Les hommes allocataires exerçant une activité réduite et étant en situation de cumul ont perçu en moyenne 898 euros au titre de leur activité réduite et 788 euros au titre de l'indemnisation soit un revenu total de 1 686 euros.

Source: Unédic, Point Statis nº 20, juin 2006.

Dans le privé comme dans le public, les salaires des hommes sont supérieurs à ceux des femmes

Dans les secteurs privé et semi-public, pour les salariés à temps complet mais surtout pour ceux à temps partiel, les salaires horaires nets moyens des femmes sont inférieurs à ceux des hommes quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle. Pour les seuls salariés à temps complet, la disparité salariale entre hommes et femmes s'élève à 23 % en 2005 et atteint même 29 % pour les cadres. Les différences de salaires observées sont également liées au fait que, y compris au sein d'une même catégorie socioprofessionnelle, les hommes et les femmes n'occupent pas les mêmes types d'emploi.

Dans la Fonction publique, le constat est globalement le même. Dans les trois fonctions publiques, d'État, territoriale et hospitalière, les hommes perçoivent des salaires annuels supérieurs à ceux des femmes. L'écart moyen est de 16 % dans la fonction publique d'État, de 14 % dans la fonction publique territoriale et atteint 27 % dans la fonction publique hospitalière qui se distingue également par la forte présence des femmes et par les structures d'emploi féminins et masculins très différentes.

Au total, pour l'ensemble des salariés du privé et du public, les différences de caractéristiques (éducation, expérience, ..., temps de travail et caractéristiques des emplois) expliquent environ 75 % des écarts de salaires mensuels entre les hommes et les femmes, et ce de manière stable depuis le début des années quatre-vingt-dix¹. L'écart résiduel reste inexpliqué.

Et après leur vie professionnelle, les femmes bénéficient plus longtemps de retraites plus faibles que celles des hommes

Parmi l'ensemble des retraités nés en 1938, les femmes ont liquidé leurs droits à la retraite en moyenne deux ans plus tard que les hommes (61,4 ans contre 59,5 ans). Ce décalage regroupe deux situations distinctes. Chez les unipensionnées du régime général, les femmes demandent leur retraite plus tardivement que les hommes (62,2 ans contre 60,5 ans) alors que c'est le contraire chez les fonctionnaires civils unipensionnés (58,5 ans pour les femmes contre 58,8 ans pour les hommes). Par ailleurs, il y a davantage d'hommes que de femmes retraités des régimes spéciaux (RATP, SNCF ...) ou anciens militaires pouvant liquider leurs retraites plus jeunes, souvent avant 60 ans.

Malgré leurs départs en retraite en moyenne plus tardifs, les femmes bénéficient de retraites plus faibles que celles des hommes. En effet, interrompant plus souvent leur activité professionnelle, notamment pour élever leurs enfants, elles cotisent en moyenne moins longtemps et font moins souvent une carrière complète (41 % d'entre elles contre 86 % des hommes). Mais même parmi les salariés ayant validé une carrière complète, la pension de retraite de droit direct des femmes est en moyenne inférieure de 36 % à celle des hommes, conséquence notamment de leurs rémunérations plus faibles en cours de carrière. Parmi les générations les plus récentes, les écarts se réduisent néanmoins. Les femmes vivant plus longtemps que les hommes, elles perçoivent de plus leur retraite pendant une durée plus longue. Le minimum vieillesse, qui permet à toute personne de plus de 65 ans de bénéficier d'un revenu au moins égal à 599,50 euros pour une personne seule, est, à partir de 70 ans, plus souvent versée à des femmes qu'à des hommes : les faibles niveaux de retraites des femmes les plus âgées et les pensions de réversion versées au décès du conjoint ne suffisent en effet pas toujours à atteindre ce revenu minimum.

Femmes et hommes ne sont pas bénéficiaires des mêmes minima sociaux

Le revenu minimum d'insertion (RMI), minimum social le plus courant, est versé à une majorité de personnes seules dont les deux tiers sont des hommes. Les familles monoparentales constituent toutefois un quart des allocataires du RMI et 93 % d'entre elles sont constituées d'une mère et de son ou ses enfant(s). L'allocation de parent isolé (API), qui permet d'assurer un minimum de ressources aux personnes qui assument seules la charge d'enfant(s) (561,18 euros par mois en 2007 pour une personne avec un enfant), concerne presque exclusivement des femmes. La proportion de femmes parmi les allocataires de l'API (98 %) est encore plus importante que celle de femmes à la tête d'une famille monoparentale.

^{1.} Meurs D., Ponthieux S., « L'écart des salaires entre les femmes et les hommes peut-il encore baisser ? », Économie et statistique n° 398-399, Insee, mars 2007.

Les femmes disposent d'un revenu moins important que les hommes mais leur niveau de vie est équivalent

Les salaires moindres des femmes, leur chômage plus fréquent et leur plus grand recours au temps partiel ont pour conséquence que, dans leur ensemble, les revenus individuels (salaires et traitements, allocations chômage et pensions alimentaires) des femmes salariées ou chômeuses sont moins élevés que ceux des hommes. En outre, les revenus individuels féminins sont plus inégalement répartis que les revenus masculins. Ainsi, les 10 % de femmes salariées ou chômeuses aux revenus les plus bas bénéficient en 2005 d'un revenu annuel de 3 140 euros environ (6 960 euros pour les hommes) alors que les 10 % aux revenus les plus élevés disposent de 28 297 euros (contre 48 114 euros pour les hommes). Cependant, le niveau de vie d'une personne dépend non seulement du revenu individuel dont elle dispose, mais de l'ensemble des revenus apportés par les membres de son ménage (ainsi que les impôts et les prestations sociales le concernant) ainsi que du nombre de personnes vivant dans le ménage, et partageant les ressources mises en commun. Par construction, tous les membres d'un ménage ont le même niveau de vie. Pour les personnes vivant en couple, il n'y a donc pas de différences entre hommes et femmes. Il n'en va pas de même pour les personnes seules : globalement hommes et femmes actifs vivant seuls disposent du même niveau de vie, alors que le niveau de vie des femmes seules inactives est supérieur à celui des hommes seuls dans la même situation. Les pères de familles monoparentales disposent quant à eux d'un niveau de vie inférieur aux mères de familles du même type, mais ils sont beaucoup moins nombreux qu'elles.

La pauvreté des femmes : l'impact des familles monoparentales et des femmes âgées ?

Comme dans la majorité des pays européens, le taux de pauvreté des femmes est légèrement supérieur à celui des hommes (11,7 % contre 10,3 % en 2005). Certaines configurations familiales majoritairement féminines sont en effet particulièrement touchées par la pauvreté. Près de 27 % des parents de familles monoparentales, essentiellement des femmes, disposent en effet d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Après 75 ans, près de 70 % des pauvres sont des femmes. La perte du conjoint par les femmes d'âge élevé peut en effet réduire assez nettement leur revenu puisque, dans ces générations, l'activité féminine était plus limitée.

Les femmes davantage présentes en politique que par le passé, et toujours en première ligne pour les tâches domestiques et familiales

Zohor Djider, Solveig Vanovermeir*

Si l'activité professionnelle des femmes est moins développée que celle des hommes, elles ont en revanche bien plus souvent la responsabilité des tâches domestiques et familiales. De ce fait, elles rencontrent, plus que les hommes, des difficultés à concilier leur activité professionnelle et leur vie quotidienne. Elles disposent au final de moins de temps libre que les hommes et leurs loisirs sont également sensiblement différents. Tant dans la sphère professionnelle que dans la sphère politique, les femmes occupent toujours moins souvent des postes à responsabilités.

La garde des enfants reste majoritairement une affaire de mères, avec le soutien des pouvoirs publics

La garde des enfants est une activité généralement prise en charge par les femmes. Avant 3 ans, plus de la moitié des enfants sont principalement gardés par leurs mères pendant la journée et, même au-delà de cet âge, ce sont encore elles qui assurent le plus souvent leur garde après l'école ou le mercredi.

Les caisses d'allocations familiales (CAF) interviennent dans la gestion de la garde des enfants. Les tarifs des crèches sont liés aux revenus des familles et, lorsque l'enfant n'est pas accueilli dans ce type de structures, les parents peuvent, selon leur revenu, bénéficier d'aides pour financer le mode de garde de leur(s) enfant(s). Les parents sont ainsi aidés s'ils continuent leur activité professionnelle en faisant garder leur(s) enfant(s) par une assistante maternelle ou à leur domicile : en 2006, 679 000 familles bénéficient d'une aide financière pour la garde de leur(s) enfant(s) par une assistante maternelle et 52 000 familles d'une aide pour la garde de leurs enfants à domicile. Les parents, quasi exclusivement des femmes, qui arrêtent leur activité professionnelle pour assurer eux-mêmes la garde de leur(s) enfant(s) peuvent également percevoir une aide de la CAF : en 2006, ils sont plus de 587 000 dans ce cas.

Si les femmes assurent un rôle primordial dans la garde des enfants, elles sont également majoritairement en première ligne quand il s'agit d'aider des personnes âgées. Ainsi, plus de la moitié des personnes âgées qui reçoivent l'aide d'une seule personne de leur entourage se font aider par un de leurs enfants, une fille dans près de 70 % des cas.

Les tâches domestiques : davantage effectuées par les femmes que par les hommes

Non seulement les femmes sont beaucoup plus impliquées dans les tâches familiales, mais elles le sont aussi pour celles d'ordre domestique puisqu'elles y consacrent quotidiennement

^{*}Zohor Djider et Solveig Vanovermeir, Insee, division études sociales.

deux fois plus de temps que les hommes. Dans 57 % des couples, c'est la femme qui assure de manière essentielle ces tâches alors que 30 % des couples se répartissent les tâches de manière quasi égalitaire et que dans 13 % des cas, l'homme assure une part substantielle de la charge domestique et éducative.

Avoir des enfants : un frein à l'activité professionnelle des femmes ?

Les femmes sont de plus en plus présentes sur le marché du travail : le taux d'activité féminin qui s'élevait à 61 % en 1990 atteint 76 % en 2006. Associé au fait que les femmes sont encore aujourd'hui le plus souvent responsables des tâches familiales et domestiques au sein des ménages, ce développement de l'activité féminine met particulièrement en exergue les questions d'articulation entre les vies professionnelle et familiale. Alors que l'activité professionnelle des hommes n'est que peu affectée par le nombre et l'âge de leur(s) enfant(s), celle des femmes qui vivent en couple l'est au contraire parfois fortement. C'est surtout le cas lorsque les enfants sont très jeunes : si avoir un seul enfant de moins de 3 ans modifie peu le taux d'activité des femmes, les femmes qui en ont au moins deux et dont le benjamin a moins de 3 ans voient en revanche leur taux d'activité baisser fortement : 60 % pour deux enfants, 37 % pour trois enfants ou plus.

Les difficultés d'articulation entre vie professionnelle et vie familiale trouvent parfois leur expression sinon leur solution dans le travail à temps partiel : si globalement en 2006 30 % des femmes qui travaillent occupent un emploi à temps partiel (contre 6 % des hommes), cette proportion s'accroît avec le nombre d'enfants. Par ailleurs, la moitié des mères de familles travaillant à temps partiel indiquent qu'elles y ont recours pour s'occuper de leurs enfants ou d'un autre membre de leur famille.

Plus de temps libre pour les hommes

En moyenne, les hommes consacrent plus de temps à leur activité professionnelle mais les femmes ont quant à elles plus souvent la charge des tâches domestiques et familiales. Une fois prises en compte ces activités ainsi que le temps « personnel » peu compressible (consacré au sommeil, au repas et aux soins personnels), les hommes disposent d'environ 40 minutes de temps libre de plus que les femmes. Ce constat s'observe également dans les autres pays européens mais à des degrés divers : en Italie, les hommes disposent de près d'une heure de temps libre supplémentaire par rapport aux femmes alors que les situations sont plus équilibrées en Suède.

Peu de différences sexuées pour l'audiovisuel ... mais des pratiques de la lecture variables

L'effet conjugué de la démocratisation de l'accès à la culture et de la baisse de la durée de travail ont été favorables à la pratique des loisirs mais ceux-ci peuvent être sensiblement différents pour les hommes et pour les femmes. Ils sont globalement aussi nombreux à déclarer regarder la télévision et, quand c'est le cas, passent sensiblement le même temps devant le petit écran. Les hommes sont en revanche plus nombreux que les femmes à écouter la radio.

L'écoute de la radio est plus fréquente pour les personnes âgées de plus de 60 ans mais reste surtout masculine : à cet âge, 67 % des hommes et 59 % des femmes l'écoutent quotidiennement. Écouter de la musique est surtout une question de génération. Ainsi, 68 % des moins de 25 ans (64 % des femmes et 72 % des hommes) écoutent de la musique tous les jours, contre 6 % des plus de 60 ans. Le développement de l'audiovisuel et la diversité de l'offre de loisirs ont conduit à un recul continu de la lecture depuis la fin des années soixante-dix. Si la lecture de la presse quotidienne reste plutôt masculine, la lecture de livres est au contraire une activité bien plus féminine. Mais, pour les femmes comme pour les hommes, les plus grands lecteurs de livres se trouvent parmi les classes sociales aisées et les plus dotées en capital scolaire : 37 % des femmes cadres lisent au moins un livre par mois contre 11 % des femmes ouvrières. Les types de livres lus sont également variables selon le sexe : les femmes s'orientent plutôt vers des romans quand les hommes lisent davantage des livres relatifs à la science, à la technique ou au sport.

Aller au cinéma ou à un concert : des sorties plus partagées entre hommes et femmes que les spectacles de théâtre ou les expositions

Les pratiques culturelles des hommes et des femmes se sont développées parallèlement. Aller régulièrement au cinéma est aussi fréquent pour les hommes que pour les femmes mais la fréquentation globale diminue avec l'âge et de façon plus marquée pour les hommes : avant 25 ans, 82 % des femmes et 81 % des hommes se sont rendus au moins une fois au cinéma dans l'année contre 23 % des femmes et 18 % des hommes de plus de 60 ans. De la même manière, les hommes sont presque aussi nombreux que les femmes à s'être rendus au moins une fois au cours de l'année à un concert ou à un spectacle musical. En revanche, les femmes se rendent plus souvent au théâtre : 18 % y sont allées au moins une fois dans l'année contre 14 % des hommes. Les visites de musées ou d'expositions sont des pratiques moins développées mais qui concernent une proportion un peu plus importante de femmes que d'hommes : 41 % des femmes et 38 % des hommes ont visité un musée ou une exposition au moins une fois dans l'année.

Les hommes plus enclins que les femmes aux activités sportives

Alors que près de 57 % des hommes pratiquent, au moins de temps en temps, une activité sportive, les femmes ne sont que 49 % dans ce cas. Les disparités sont en revanche moins importantes quand il s'agit de la pratique régulière d'une activité sportive, qui concerne 29 % des femmes et 33 % des hommes. Ce sont les pratiques des jeunes hommes et des jeunes femmes qui diffèrent le plus : chez les moins de 30 ans, un homme sur deux pratique régulièrement le sport contre une femme sur trois. La pratique sportive des hommes s'inscrit également plus fréquemment dans un cadre institutionnel via des fédérations sportives.

Surfer sur l'internet : une pratique davantage masculine

L'utilisation d'un ordinateur et de l'internet, dans un but privé ou professionnel, est plus fréquente pour les hommes que pour les femmes. Ainsi, ils sont 73 % à avoir déjà utilisé un ordinateur (contre 67 % des femmes) et 60 % à avoir consulté l'internet au cours des trois derniers mois (contre 54 % des femmes). De tels écarts de pratiques s'observent globalement dans tous les pays européens. La maîtrise des outils informatiques est également globalement plus répandue chez les hommes, en particulier pour les compétences les plus spécifiques : par exemple, 23 % des hommes et 9 % des femmes déclarent savoir écrire un programme informatique.

Les hommes plus impliqués dans la vie associative mais moins assidus

Globalement les hommes s'investissent plus souvent dans la vie associative : 45 % d'entre eux sont adhérents à une association contre 40 % des femmes. Le choix de leurs associations respectives témoigne aussi de la persistance d'une division des centres d'intérêts entre les sexes. Les femmes s'impliquent plus souvent dans les associations tournées vers la sphère privée : associations de parents d'élèves, clubs de troisième âge, associations artistiques, culturelles ou musicales ainsi que dans les associations religieuses (les femmes déclarent également plus souvent une pratique religieuse régulière). En revanche, les hommes se tournent davantage vers les associations en lien avec le sport et la vie professionnelle (syndicats, associations de retraités d'une entreprise). Ils y prennent également plus souvent des responsabilités : 20 % des hommes adhérents d'associations ont des responsabilités au sein d'au moins l'une d'entre elles contre 18 % des femmes. Les femmes, en revanche, sont plus assidues que les hommes aux activités de leur association : 77 % y participent régulièrement contre 69 % des hommes.

Les hommes plus souvent victimes de violences physiques, mais les femmes plus souvent victimes de violences sexuelles et de violences au sein du domicile

Dans les relations qu'ils entretiennent avec la société, les rapports des hommes et des femmes face à la délinquance, comme victimes ou comme auteurs, diffèrent également. La délinquance, comme problème général de leur quartier, préoccupe autant les hommes et les femmes mais ces dernières expriment plus souvent un sentiment d'insécurité dans leur quartier et à leur domicile.

Proportionnellement, autant d'hommes que de femmes sont victimes de vols sans violence. En revanche, les hommes, en particulier lorsqu'ils sont jeunes, sont plus souvent victimes que les femmes de vols avec violence. Ils sont également plus souvent confrontés à des violences physiques. Les femmes sont quant à elles beaucoup plus fréquemment victimes de violences sexuelles et de violences se déroulant au sein même du domicile.

Les crimes : 94 % des condamnés sont des hommes

En 2005, plus de 620 000 condamnations ont été prononcées ; moins de 10 % d'entre elles concernaient une femme. Pour tous les types de crimes et de délits, les femmes sont nettement

minoritaires mais dans des proportions variables. Ainsi, les femmes représentent moins de 8 % des condamnés pour des destructions ou des dégradations, des délits relatifs à la circulation routière, des coups et des violences volontaires et des infractions à la législation sur les stupéfiants. À l'inverse, elles sont plus souvent condamnées pour des vols ou des recels (12 % des condamnés), des homicides et des blessures involontaires (18 %), des escroqueries ou des abus de confiance (20 %) et des infractions en matière de chèques (36 %). Pour ce qui concerne les crimes, si seul 1 condamné pour viol sur 100 est une femme, elles représentent 13 % des condamnés pour homicide volontaire. Globalement, 94 % des personnes condamnées pour crimes sont des hommes. En conséquence, moins de 4 % des personnes détenues dans les prisons françaises sont des femmes, ce qui constitue une part assez stable depuis le début des années 2000.

Les femmes minoritaires dans les instances paritaires

La place respective des hommes et des femmes dans la société se mesure également par leur occupation de postes à responsabilités, non seulement dans le monde professionnel mais aussi dans la sphère publique ou politique.

Si les femmes sont sous-représentées parmi les dirigeants du secteur public comme du secteur privé, elles le sont également dans les instances paritaires traitant des questions concernant les salariés des entreprises et des administrations. Dans les commissions administratives paritaires de la fonction publique d'État, sur la période 2004-2006, seuls 41 % des membres représentant le personnel et 35 % de ceux représentant l'administration sont des femmes. Un léger déséquilibre est également observé au sein des comités d'entreprises : sur le cycle électoral 2004-2005, seuls 35 % des élus sont des femmes alors qu'elles représentent 38 % des salariés concernés par ces élections.

La parité en politique : les effets des lois de juin et juillet 2000

La parité en politique a fait l'objet d'une réforme importante en 2000 avec la loi du 6 juin visant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. Cette loi a eu des conséquences importantes mais celles-ci ont essentiellement porté sur les élections directement concernées par la loi sans s'étendre de manière importante aux autres scrutins.

À l'Assemblée nationale et au Sénat : davantage de femmes mais toujours loin de la parité

En 2007, 18,5 % des députés et 16,9 % des sénateurs français sont des femmes. La proportion de femmes siégeant aux deux hémicycles du Parlement a augmenté fortement au cours des dernières décennies. Entre 1958 à 1973, la part des femmes à l'Assemblée nationale était restée extrêmement faible, inférieure à 2 %. De 1978 à 1993, cette proportion double mais reste faible (moins de 6 %). Ce n'est qu'au cours des trois dernières législatures que la proportion de femmes dépasse les 10 %, approchant même les 20 % à l'issue de la dernière élection. Cette féminisation croissante des élus de l'Assemblée nationale reste cependant très éloignée

de la part des femmes candidates à cette élection (42 % lors de la dernière campagne électorale) et de leur poids dans le corps électoral (53 %). Au Sénat, la loi du 10 juillet 2000 qui vise à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes dans les départements élisant trois sénateurs ou plus a eu des effets positifs sur la proportion de femmes élues au scrutin de 2001 : plus de 10 % des élus sont des femmes contre moins de 6 % auparavant. Cependant, la réforme de 2003 applicable à partir du scrutin de 2004, qui rétablit le scrutin majoritaire sans obligation de parité pour les départements élisant trois sénateurs, a sans doute freiné ce mouvement de féminisation.

Élections locales : une situation proche de la parité pour les scrutins contraints par la loi

Au niveau local, la loi du 6 juin 2000 a instauré pour la première fois l'obligation d'établir des listes alternant des candidats hommes et femmes pour les élections locales dans les communes de 3 500 habitants ou plus et pour les élections régionales. Suite à cette réforme, dans les communes de plus de 3 500 habitants, plus de 47 % des conseillers municipaux élus en 2001 sont des femmes. Cependant, dans les communes plus petites, non soumises à cette réglementation, la part des femmes élues ne dépasse toujours pas 30 %. Aussi, au total, moins d'un élu municipal sur trois est une femme. Le déséquilibre est encore plus important en ce qui concerne l'élection des maires, qui n'est soumise à aucune règle concernant la parité : seuls 11 % des maires sont des femmes.

L'instauration de la loi sur la parité aux élections locales a eu un fort impact sur les résultats des élections régionales de 2004 : 48 % des conseillères régionales sont des femmes contre moins de 30 % au scrutin précédent. Tout comme pour l'élection du maire, et malgré la féminisation des élus, la parité n'a pas atteint les postes les plus importants : seule une femme a été élue présidente de région en 2004.

Aux élections cantonales, non concernées jusqu'alors par les lois concernant la parité en politique, seuls 11 % des élus aux élections de mars 2004 sont des femmes, soit une amélioration très limitée par rapport aux élections précédentes. Les conseils généraux sont donc parmi les assemblées locales ou nationales, celles où la parité entre hommes et femmes est la moins assurée.

La loi du 31 janvier 2007 confirme la volonté de développer la parité en politique en prévoyant une obligation de parité dans les exécutifs des régions (vice-présidents et membres de la commission permanente) et des communes de plus de 3 500 habitants (adjoints aux maires) et en instaurant pour les élections cantonales l'obligation pour les binômes des candidats en titre et de leur suppléant de réunir un homme et une femme. L'impact de cette loi sur la parité en politique pourra être mesuré à l'issue des prochaines élections municipales et cantonales de mars 2008.

Gouvernement : presque autant de femmes que d'hommes ministres

Le gouvernement français formé au lendemain des élections législatives de 2007 se compose de 7 femmes et de 8 hommes ministres. Dans son ensemble, sur les 33 membres de ce gouvernement, 11 femmes ont été nommées soit une féminisation à hauteur de 33 %. Au cours du précédent mandat présidentiel, le nombre de femmes dans la composition des gouvernements n'avait jamais dépassé les 30 %.

En Europe : la France mal placée pour les élections nationales mais en tête pour les élections locales et européennes

Au 31 octobre 2007, la plupart des pays européens assurent une meilleure représentativité politique aux femmes dans leurs parlements nationaux que la France. La Suède est le pays européen le mieux placé sur ce plan. La France occupe en revanche une bien meilleure position en termes de représentation des femmes au niveau local : en prenant le critère de la proportion de femmes parmi les conseillers municipaux, la France est, en 2002, en tête des pays européens, suivie par la Suède, la Lettonie et la Finlande.

Pour la législature 2004-2009, au Parlement européen, plus de 30 % des députés sont des femmes. Les représentants français sont élus à partir de listes de candidats devant respecter une alternance entre hommes et femmes : 44 % des élus français sont des femmes, ce qui fait de la France un des pays où la parité est la mieux respectée parmi les élus européens. Alors que les femmes sont majoritaires parmi les élus suédois et néerlandais, elles sont fortement minoritaires parmi les représentants allemands et britanniques.